

ORATEL



OBJECTIF(S)

- Accompagner le cédant dans la transmission de son établissement.
- Aider le repreneur à la préparation de son projet de reprise.



PUBLICS CONCERNÉS

- Hôtels indépendants (non franchisés),
- Hôtels-restaurants indépendants (non franchisés)
- Campings indépendants (non franchisés et avec un nombre d'emplacements maximum de 150).
- Propriétaires d'hôtels ou de campings (y compris municipaux) indépendants et adhérents à des chaînes volontaires souhaitant transmettre leur établissement
- Repreneur potentiel en recherche d'une entreprise hôtelière ou d'un camping
- Municipalité souhaitant passer son camping en gestion privée



PROGRAMME / NATURE DE LA PRESTATION

Pour le cédant, Oratel permet de bénéficier :

- Du diagnostic complet de l'entreprise réalisé par le chargé de mission ORATEL, spécialisé en hôtellerie et en hôtellerie de plein air, en collaboration avec des professionnels de transmission d'entreprise : experts comptables, agents immobiliers, notaires ;
- De l'évaluation de l'entreprise et d'un plan d'actions proposé par le chargé de mission et les partenaires ;
- De l'accompagnement dans les démarches par le chargé de mission ORATEL et le conseiller tourisme de la CCIMBO ;
- D'une présence sur le site www.reprendre.bretagne.fr, afin de multiplier les contacts avec les repreneurs ;

Pour le repreneur, Oratel permet de bénéficier :

- Du diagnostic de l'entreprise que le repreneur souhaite acquérir ;
- D'une avance remboursable du Conseil régional de Bretagne sur sept ans (incluant un différé de remboursement de deux ans), à taux zéro, correspondant à 20 % du coût d'acquisition du fonds de commerce avec ou sans rachat des murs et plafonnée à 80 000 €. Pour les campings, l'avance concerne uniquement l'acquisition du fonds de commerce ;
- De l'accompagnement d'un conseiller de votre CCIMBO, de l'expertise du chargé de mission ORATEL et des partenaires qui conseilleront sur les différents aspects du projet et aideront à la définition d'un plan d'actions dans le cadre d'un Contrat d'Entreprise Touristique en Bretagne (CETB) ;
- D'un suivi de gestion sur trois ans par un conseiller de la CCIMBO



LES +

- L'évaluation de l'entreprise pour le cédant
- L'avance remboursable ORATEL pour le repreneur

<p>FORMULE</p>	<p>Entretien individuel avec le conseiller CCI</p>
<p> COÛT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cédant : 2 500 euros HT • Prise en charge : 50 % du coût du diagnostic cédant par la région Bretagne 
<p> NOTRE RÉPONSE</p>	<p> Dispositif ORATEL - Plaquette de présentation</p>

CCIMBO

Delphine CORFA

Tel. 02 98 00 38 00

[Courriel](#)

CCI métropolitaine Bretagne ouest
 1, place du 19ème RI - CS 63825 - 29238 Brest cedex 2
 Tél. : +33 (0)2 98 00 38 00 - Fax : +33 (0)2 98 00 39 02
 Courriel : accueil.brest@bretagne-ouest.cci.bzh